

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n°05000525

ARRETE DU MAIRE n°2025/63

Objet : Vente au déballage et expo-vente de printemps

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par le Centre social VIC ACCUEIL en vue d'occuper le domaine public place du Cheval Blanc, dans le cadre d'une vente au déballage et expo vente de printemps, le dimanche 17/05/2025.

VU le récépissé de dépôt de déclaration préalable d'une vente au déballage n°2025/03,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Le Centre social VIC ACCUEIL est autorisé à occuper le domaine public place du Cheval Blanc, le dimanche 17/05/2025.

Article 2 : En raison de l'organisation d'une vente au déballage, la circulation et le stationnement seront interdits autour des Arènes.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 19 mars 2025

Le Maire
Barbara NETO

